

## **Projet de circulaire concernant les personnels des RASED Le ministère confirme et aggrave le processus de disparition des RASED**

Ce 13 mai, le ministère a présenté aux organisations syndicales un projet de circulaire concernant les missions des psychologues scolaires et des enseignants spécialisés exerçant dans le cadre des RASED à l'école primaire.

Cette nouvelle circulaire se substituerait à celle définissant les missions des RASED de 2009 (n° 2009-088) ; la circulaire spécifique des psychologues scolaires (n°90-083) devrait être également abrogée pour une nouvelle circulaire concernant leurs missions hors RASED.

### **Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants**

Ce projet n'est que le prétexte à la mise en place d'un « pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves **et aux enseignants** », en lieu et place du rétablissement de RASED complets rattachés aux écoles, prenant en charge les élèves en difficulté. Ce pôle ressource « **regrouperait tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes d'aides émanant d'un enseignant ou d'une école** (conseiller pédagogique, maître-formateur, animateur TICE, référent handicap, psychologue scolaire, enseignant spécialisé, enseignant itinérant ayant une mission spécifique...). Les personnels sociaux et de santé peuvent être associés autant que de besoin à son action », **le RASED devenant une des composantes de ce pôle.**

Le ministre entend appliquer la méthode de « l'assouplissement des rythmes » aux RASED. L'assouplissement annoncé est en fait la dilution complète des RASED au sein d'un pôle ressource qui définirait localement, dans la circonscription, leurs missions. Face au chômage le gouvernement a créé le pôle emploi ; pour accompagner les 5000 suppressions de postes de RASED le ministre invente le pôle ressource.

### **Des missions définies localement : la territorialisation en marche De nouvelles missions adaptées au conseil école-collège**

Les personnels RASED intégrés au « pôle-ressource » verraient leurs missions définies par le projet de la circonscription, sur des critères qui ne relèveraient plus de missions nationales définies par décret mais de missions locales visant à les utiliser comme « pompiers-volants » dans les écoles confrontées à des situations d'urgence.

Dans ce cadre contraint de l'austérité qui s'oppose aux créations de postes et au rétablissement des RASED, comment l'IEN, « pilote du pôle », pourra-t-il arrêter les « priorités d'action des personnels RASED » ?

Le projet prépare également l'intégration des RASED dans le cadre des travaux du conseil école collège pour « *un travail de liaison et de coordination permettant le suivi des élèves de 6<sup>ème</sup> ayant rencontré des difficultés à l'école élémentaire* ».

Le SNUDI FO a indiqué son opposition à ces nouvelles missions du socle CM2 6<sup>ème</sup> : le ministère devrait plutôt se concentrer sur la création de tous les postes correspondants (en E, G et psy), répondant à tous les besoins de l'école primaire, de la maternelle au CM2.

### **Maintien des personnels RASED dans un réseau implanté dans une école Un RASED complet pour 800 élèves**

Ce projet de circulaire aggraverait la dilution des RASED à court terme et conduirait à la disparition des spécificités des uns et des autres : maître E, maître G, psychologue scolaire, au profit du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Attaché à la mission de prévention des personnels des RASED, le SNUDI-FO n'acceptera pas de discuter d'une nouvelle redéfinition des options du CAPA-SH.

Le SNUDI FO demande que soit confirmée la spécificité de l'option E et G, avec le nombre de départs en formation à hauteur des besoins, et que les personnels des RASED soient maintenus dans le corps des PE.

Montreuil, le 15 mai 2014